



Paul REYNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
DIPLOMÉ ESC

13, RUE HENRI CHOQUET
B.P. 90031
58641 VARENNES-VAUZELLES CEDEX

TÉL. : 03.86.93.98.50

FAX : 03.86.93.98.55

e-mail : cabinetreyne@wanadoo.fr

CENTRE SOCIAL DU BEUVRON

Association Loi 1901

Place de l'Eglise

58420 BRINON-SUR-BEUVRON

Siren : 778 437 087

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

CENTRE SOCIAL DU BEUVRON
Association Loi 1901
Place de l'Église
58420 BRINON- SUR-BEUVRON

Siren : 778 437 087

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

(Période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018)

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du **CENTRE SOCIAL DU BEUVRON**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement personnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Varennes Vauzelles,
Le 23 mai 2019

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 90031
58641 VARENNES VAUZELLES Cedex



PAUL REYNE
Commissaire aux Comptes

BILAN

Actif	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			31.12.2017
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES				
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	238 793.26	230 273.65	6 519.61	4 430.46
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	76 146.04	74 400.20	1 745.84	3 591.75
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	126 060.04	124 867.03	1 193.01	
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	4 985.73	4 458.36	527.37	680.97
AUTRES	29 601.45	26 548.06	3 053.39	157.74
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 232.92		1 232.92	428.42
PARTICIPATIONS	267.00		267.00	262.50
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	965.92		965.92	165.92
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	238 026.18	230 273.65	7 752.53	4 858.88
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTE VERSES/COMMANDES	117.00		117.00	2 673.60
CREANCES	56 274.46	1 072.00	55 202.46	48 881.79
CREANCES USAGERS ET COMPTE RATTACHES	7 731.80	1 072.00	6 659.80	3 207.65
AUTRES	48 542.66		48 542.66	45 674.14
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	69 372.05		69 372.05	52 404.87
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	715.07		715.07	994.88
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	126 478.58	1 072.00	125 406.58	105 155.14
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	364 504.76	231 345.65	133 159.11	110 014.02

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 90031
58641 VARENNES-VAUZELLES Cedex

BILAN

Passif	31/12/2018 Montant	31.12.2017 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	7 476.33	7 476.33
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	111 086.69	111 086.69
REPORT A NOUVEAU	-75 458.30	-79 242.34
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 444.94	3 784.04
TOTAL FONDS PROPRES (1)	61 549.86	43 104.72
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	10 000.00	10 000.00
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	10 000.00	10 000.00
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	71 549.86	53 104.72
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)		
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	4 189.02	702.56
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	12 672.68	11 403.95
DETTE FISCALES ET SOCIALES	25 222.42	39 287.34
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	509.33	900.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	19 016.00	4 615.45
TOTAL DETTES (5)	61 609.45	56 909.30
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	133 159.11	110 014.02


Paul REYNE
 Commissaire aux Comptes
 13, Rue Henri Choquet - B.P. 90031
 58642 VARENNES VAUZELLES Cedex

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2018 au 31/12/2018		31.12.2017
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	100 047.25		85 762.25
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 356.05		3 507.80
SALAIRES ET TRAITEMENTS	123 749.24		119 427.82
CHARGES SOCIALES	42 194.34		41 765.32
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		3 087.65	2 588.11
//IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	3 087.65		2 588.11
//IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	761.60		1 182.72
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		273 196.13	254 234.02
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	50.22		24.00
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)		50.22	24.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 600.94		6 504.98
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		2 600.94	6 504.98
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		275 847.29	260 763.00
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		18 444.94	3 784.04
TOTAL GENERAL		294 292.23	264 547.04

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2018 au 31/12/2018		31.12.2017
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	142 069.74		109 731.21
SOUS-TOTAL A		142 069.74	109 731.21
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	140 132.87		139 953.96
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	2 670.01		1 989.60
COLLECTES			
COTISATIONS	1 840.00		1 920.00
AUTRES PRODUITS	3 339.46		2 200.26
SOUS-TOTAL B		147 982.34	146 063.82
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		290 052.08	255 795.03
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES	4.50		
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	289.53		149.67
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		294.03	149.67
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 946.12		8 602.34
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		3 946.12	8 602.34
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		294 292.23	284 547.04
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
TOTAL GENERAL		294 292.23	284 547.04

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 90031
58841 VALENNES-VAUZELLES Cedex